Conseil Régional GRAND EST
Commission permanente du vendredi 27 novembre 2020
MOTION pour le maintien des dessertes TGV à l'issue de la crise COVID

Exposé des motifs :

- Considérant que SNCF Voyageurs a décidé de réduire très fortement (-70%) l'offre de Trains à grande vitesse (TGV) depuis le second confinement ;

- Considérant que la fréquentation des Trains à grande vitesse (TGV) est particulièrement affectée par la chute des abonnés professionnels, et que la sortie de crise ne se traduira pas mécaniquement par un retour une fréquentation normale ;

- Considérant que, pour autant, le volume de l'offre est évidemment une composante fondamentale de l'attractivité du train par rapport aux autres modes de déplacement ;

- Considérant que la crise sanitaire ne saurait servir de prétexte à l'abandon « en catimini » des engagements formalisés par la SNCF au moment de l'ouverture des lignes à grande vitesse ;

- Considérant que le choix de la SNCF de n'acquérir désormais que des TGV à deux étages est une aberration économique depuis longtemps dénoncée par les experts des transports ;

- Considérant que les Régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, ainsi que de nombreuses autres collectivités, ont largement participé au financement de l'électrification des lignes existantes ou à la création de la nouvelle Ligne à grande vitesse (LGV) ;

- Considérant la motion de soutien à la desserte TGV des villes moyennes adoptée par le Conseil régional du Grand Est en séance plénière le 22 décembre 2017 ;

- Considérant les évolutions déjà très négatives de la desserte TGV à destination de Lyon et du Sud de la France, que le Grand est a subies ces derniers mois ;

- Considérant que la Région Grand Est est à la croisée des chemins en Europe, comportant des destinations touristiques de renom et des places fortes économiques,

- Considérant que la desserte et l'accessibilité des territoires sont indispensables à leur développement ;

- Considérant qu'une accessibilité moindre de la Région contribuerait à affaiblir encore davantage le statut de Strasbourg, Capitale européenne, et la défense du siège strasbourgeois du Parlement européen.

Projet de Motion :

“La crise sanitaire a conduit inexorablement à une baisse de fréquentation des transports en commun et des TGV.

Néanmoins, avec la découverte de vaccin et sa distribution dans les semaines à venir, la diffusion de l’épidémie a vocation à s’atténuer.

Si la crise sanitaire a beaucoup fragilisé l’économie des transports, et notamment ferroviaires, une baisse de la desserte à haute vitesse de nos territoires ne saurait être une opportunité à envisager car elle serait fatale pour le dynamisme des territoires du Grand Est, riche en opportunités économiques et touristiques.

Aussi, et afin d’assurer l’accessibilité et l’attractivité du Grand Est, le Conseil régional du Grand Est :

- exige que toute évolution des dessertes de TGV à l’issue du second confinement et au-delà soit concertée au préalable avec les associations d’usagers, le Conseil régional du Grand est et l’Etat décentralisé ;

- demande avec force que la desserte TGV des villes moyennes du Grand Est ne soit pas la variable d’ajustement des erreurs stratégiques de la SNCF ;

- souhaite que SNCF Voyageurs s’engage au plus vite à un retour à la normale du service TGV. »

Pour le Groupe de la Majorité,
Valérie DEBORD
Présidente

Le Dimanche 22 Novembre 2020